

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/SEPT/146	<u>OBJET :</u>
<u>Date du conseil municipal</u> 24/09/2018	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARNE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE DANS LE CADRE DE LA NON UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES
<u>Date de la convocation</u> 17/09/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 01/10/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 17 septembre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Didier MOREAU représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Stéphanie CHARRET
- Anne-Marie OLAS représentée par Danièle BOUDET
- Charles MURAT représenté par Roger CIPRÈS
- Virginie SALITRA représentée par Mehdi BENSALÈM
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Pascal HUE représentée par Alain VELLER
- Monique DEVILAINÉ représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Serge SAUSSIER représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI
- Malik TOUATI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article 1809-20-158-146-DE du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
le 27/09/2018 à 10h21/20-158-146-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT que L'Agence de l'Eau de Seine-Normandie propose de subventionner du matériel de désherbage aux communes s'étant engagées à ne plus utiliser de produits phytosanitaires,

CONSIDERANT que le Département de Seine-et-Marne propose de subventionner du matériel de désherbage dans le cadre des politiques communes « zéro phyt'Eau »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (26),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour l'acquisition de matériel de désherbage :

- désherbeuse mécanique autonome : 3700,00 € HT ;
- Réciprocateur à guidon : 612,50 € HT.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint en charge du cadre de vie, des travaux et des réseaux, à signer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180927-D-2018-146-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018